Fiche technique

Leu+Gygax AG

Bion®

Stimulateur des défenses naturelles

Stimulateur des défenses naturelles des plantes dans le blé, les cultures maraîchères et contre les infections du feu bactérien des fruits à pépins.

Produit	Bion® est un (WG) granulé à disperser dans l'eau et contient 50% acibenzolar-S-méthyle. (W-5370)
Cultures	Arboriculture (O), Culture maraîchère (G), Grande culture (F).
Spectre d'efficacité	feu bactérien, cladosporiose de l'épinard, mildiou de l'épinard, mildiou de la laitue, mildiou des crucifères, rouille blanche, oïdium des céréales.
Emploi Arboriculture	**fruits à pépins:** 20g/ha, contre *feu bactérien* (Effet partiel). Application: avant la floraison. Intervale entre les traitements 7-14 jours. 3 traitements au maximum par parcelle et par année avant la floraison. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. **fruits à pépins:** 40g/ha, contre *feu bactérien* (Effet partiel). Application: Intervale entre les traitements 7-14 jours. pendant la floraison. 2 traitements au maximum par parcelle et par année pendant la floraison. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Culture maraîchère	**fruits à pépins:** 20g/ha, contre *feu bactérien* (Effet partiel). Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: Intervale entre les traitements 7-14 jours. après la floraison (BBCH 57-79). 2 traitements au maximum par parcelle et par année après la floraison. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. **Baby-Leaf (Chenopodiaceae):** 0.002 - 0.006 % (20 - 60g/ha), contre *cladosporiose de l'épinard, mildiou de l'épinard*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 4 traitements au maximum par culture. **épinard:** 0.002 - 0.006 % (20 - 60g/ha), contre *cladosporiose de l'épinard, mildiou de l'épinard*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 4 traitements au maximum par culture. **laitues pommées:** 0.006 % (60g/ha), contre *mildiou de la laitue*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 4 traitements au maximum par culture. **radis de tous les mois:** 30 - 60g/ha, contre *mildiou des crucifères.* Effet partiel: *rouille blanche*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). 1 traitement par culture au maximum.
Grande culture	**Blé:** 60g/ha, contre *oïdium des céréales.* Application: stade 25-29 (BBCH). 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 3 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
Mode d'action	Bion renforce les défenses de la plante et protège ainsi contre les maladies. Bion est un produit systémique et efficace contre champignons, bactéries, virus et autres organismes nuisibles. Le mécanisme d'action est unique et comparable à une vaccination. Le produit n'a pas un effet direct sur les maladies, donc le produit doit être utilisé préventivement. Seulement 4 jours après l'application l'effet protecteur se déroule.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement au travers du tamis dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite

	compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Bion ® est miscible avec nos produits phytosanitaires sauf Phytonic. **Protection des utilisateurs:** Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (P3) + des lunettes de protection. Application de la bouillie: Porter une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons).
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Attention  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l' OSAV. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	1 lt.
®	Marque déposée par Syngenta Bâle
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 08.05.23RH/PM/ LG1198

Leu+Gygax AG

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch